



**Projets de renforcement de
visibilité web et/ou de création
de site internet**

1 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la réalisation de projets directement destinés à renforcer la visibilité d'une entreprise ou d'un service au sein des résultats proposés par les moteurs de recherche sur Internet. . Certains contrats ou devis peuvent faire l'objet de conditions générales spécifiques pour certaines réalisations. Celles ci seront clairement exprimées dans le contrat ou le devis, notamment pour le cas où le projet inclurait des prestations liées à la mise en ligne (par ex. hébergement de site web, achat de domaine, réalisation d'éléments graphiques).

2 - Définitions

- «ACTIMEO» est une société immatriculée au registre du commerce: 532 650 769 RCS Agen code APE5829C. TVA intracommunautaire FR24532650769. Le site internet d'ACTIMEO est visible à cette adresse: <https://www.actimeo.fr>.
- Le «CLIENT» désigne toute personne, physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou personnelle, signataire d'un devis ou d'un bon de commande sous format papier ou électronique et/ou facturé de façon directe ou indirecte par ACTIMEO.
- Le « Site web » désigne le support créée par ACTIMEO à la demande du CLIENT et destiné à sa publication sur Internet. Il inclut des œuvres graphiques et des textes de présentation.
- Le « Référencement » désigne les activités d'enregistrements et de gestion auprès de registres et bases de données numériques (par ex. Google Business) d'un ensemble de sites de production ou de distribution du CLIENT.

3 - Contrat

Le devis constitue une offre ferme de contracter, valable pendant 1 ou 3 mois selon les cas. L'acceptation du CLIENT, par signature du devis vaut consentement à contracter. Dès la réception par ACTIMEO de cette acceptation, le contrat de prestation de services est validé.

4 - Les prix

Les prix des prestations commandées seront exprimés en euros TTC sur un devis remis au CLIENT par courrier électronique ou postal.

5 - Droits de cession

ACTIMEO cède ses droits à l'image, aux pages de codes, aux feuilles de styles sur ses propres créations pour ses CLIENTS, sauf en cas de mentions contraires ou spéciales stipulées dans le devis.

Le CLIENT acquiert ces droits à la propriété dès que ACTIMEO reçoit le paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux.

Cas particulier :

Si le CLIENT souhaite utiliser des œuvres en provenance d'autres prestataires (Thèmes, scripts, textes, images, photos, illustrations, icônes, polices de caractères...) pour son site web ou son Référencement, il devra les obtenir en s'acquittant de leurs droits d'utilisations et/ou de propriété intellectuelle par ses propres moyens. ACTIMEO demandera au CLIENT un justificatif lui permettant d'utiliser ou d'intégrer ces œuvres dans le projet en cours de création.

6 - Responsabilités du CLIENT

Le CLIENT s'engage à fournir à ACTIMEO des médias et des œuvres dont il a les droits à l'image. ACTIMEO ne sera en aucun cas responsable des médias et des œuvres fournis par le CLIENT autant sur les sites internet que sur tous les autres supports réalisés par ACTIMEO.

Le CLIENT s'engage à fournir des informations justes et s'engage à prévenir ACTIMEO de tout changement concernant les données fournies. Il sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants :

- ACTIMEO ne garantit en aucun cas la protection totale des données circulant sur le web, notamment contre des détournements éventuels de la part d'internautes malveillants et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, à la fiabilité de la transmission de données, et à la rapidité de chargement du site web.
- Le CLIENT est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site web. Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à ACTIMEO et à ses fournisseurs du fait de l'utilisation illégale ou non des serveurs d'hébergement.
- Si le CLIENT donne l'accès à son site internet ou à ses services internet à des tiers, le CLIENT est entièrement responsable des dommages et des préjudices qui peuvent être causés. ACTIMEO ne sera en aucun cas responsable des dommages causés. Si ACTIMEO doit intervenir, cela ne peut se faire qu'après un audit précis des dommages. ACTIMEO proposera alors un devis d'intervention.
- Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages non conformes à la législation applicable. Il s'engage à décharger ACTIMEO de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs.
- Seul le CLIENT est responsable de la mise en œuvre des démarches liées à la protection des données personnelles et résultants de la publication du site web.

7 - Responsabilités de ACTIMEO

ACTIMEO est tenu à une obligation de moyens. Le contrat de prestation est limité par le nombre d'heures fixé dans le devis et alloué au projet. Ce volume a été estimé par ACTIMEO suffisant à la réalisation d'une solution de visibilité web sur la base des informations fournies par le CLIENT. Le projet prendra fin, sauf nouvel accord, une fois les ressources allouées consommées.

ACTIMEO s'engage à fournir, dans les délais convenus dans le devis, la livraison des commandes et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de la satisfaction du CLIENT, mais décline toute responsabilité en cas de problème technique majeur qui ferait obstacle à la réalisation du contrat dans les délais prévus (attentats, guerres, catastrophes naturelles, tout cas de force majeure ou cause de rupture prolongée de réseau Internet indépendante de la volonté de ACTIMEO). La réalisation par ACTIMEO d'un site Web pour le compte du CLIENT est notamment tributaire de la fourniture par le CLIENT des informations nécessaires à la réalisation de la commande. Les modifications significatives, reprises de création, retard dans la prise de décision ou la livraison tardive de documents nécessaires à la création imputables au CLIENT repoussent d'autant le délai de livraison établi entre le CLIENT et ACTIMEO.

A la réception de l'acompte ACTIMEO s'engage à réaliser et présenter une maquette à son CLIENT qui pourra ensuite, demander des modifications. Toutefois, certaines modifications prennent du temps et peuvent faire l'objet d'une réévaluation de la durée de livraison du site. Certaines modifications ou rajouts peuvent également faire l'objet d'une réévaluation des coûts du projets. Dans ce cas ACTIMEO fournira au CLIENT un devis annexe.

ACTIMEO s'engage à ne divulguer aucune information sur les travaux et les prestations des services en cours de réalisation ou réalisés pour ses CLIENTS, sauf si ces derniers autorisent ACTIMEO à le faire.

ACTIMEO se réserve le droit de ne pas héberger, publier ou imprimer des médias qu'il jugerait douteux ou non conforme aux lois en vigueur, à l'éthique et à la déontologie. ACTIMEO n'est pas chargé de la rédaction, de la traduction ou de la correction des textes sauf dans le cadre d'une mission pré-définie dans le devis.

Si ACTIMEO doit utiliser des œuvres (images, photos, illustrations, vidéos, textes, icônes, dessin, template, thématique...), celles-ci seront libres de droit, soit par

l'acquisition de ces dernières sur des sites spécialisés, soit par l'obtention légale des droits par le créateur tiers de l'œuvre.

ACTIMEO livre un produit répondant aux spécifications du devis. En aucun cas, ACTIMEO ne peut garantir que le site internet demandé par le CLIENT lui assurera une augmentation de ses ventes, que le travail fourni générera automatiquement des visites sur le site. ACTIMEO ne garantit pas le résultat des référencement de site Internet auprès des moteurs de recherche. ACTIMEO n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens en fonction des ressources allouées au projet du client.

8 - Règlement

Concernant le paiement du prix de la prestation, les conditions sont les suivantes:

50% d'acompte à la signature du devis, l'acompte restant acquis à ACTIMEO en cas d'annulation de la commande par le CLIENT, à titre d'indemnité.

50% lors de la livraison de votre solution de visibilité.

Tous travaux exceptionnels demandés par le CLIENT ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le devis et/ou ses annexes feront l'objet d'un nouveau devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

Le CLIENT pourra régler soit par virement en compte bancaire, soit par chèque libellé en euro, à l'ordre de ACTIMEO.

Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.